

La réunion a eu lieu pour adapter le fonctionnement du CD suite aux annonces du gouvernement. Le DGS a précisé que cette nouvelle adaptation était provisoire et serait revue très régulièrement. Les services du conseil départemental continueront de fonctionner.

Les musées, la galerie 3.1 et la maison de la diversité seront fermés au public. Une communication sur les gestes barrières et le port du masque sera diffusée à l'ensemble des agents.

- **Le confinement de mars avait entraîné la fermeture de l'accueil physique de bon nombre de services du CD. Ces services ont été progressivement ré-ouverts après le déconfinement pour arriver aujourd'hui à une situation proche de la normale. Les annonces gouvernementales vont-elles modifier cette politique et si oui dans quel périmètre ? Même question pour les visites à domicile.**
 - Les MDS restent ouvertes sur RDV et une information sera faite aux usagers. Le CD va contacter la préfecture pour les autorisations de déplacement des usagers qui ont rendez-vous dans les services sociaux.
 - Les visites à domicile pour les cas pré-occupants continueront
 - Le service Agrément continuera de fonctionner
- **Quelle est la politique du CD en terme de télétravail (nombre de jour par semaine, distribution de moyens informatiques et téléphoniques ...)**

Le Président ne souhaite pas aller au delà de 4 jours par semaine et minimum 2 jours. Pour l'instant 1700 postes sont distribués, 800 postes tournent entre les agents et 350 téléphones seront ou sont déjà distribués. 300 postes de plus seront distribués dès lundi dont 180 pour les agents du social. 1000 postes supplémentaires sont en commandes et devraient être livrés fin novembre début décembre.

Nous avons insisté sur les consignes gouvernementales de généralisation du télétravail à 5 jours. Le DGS refuse le télétravail à temps complet en invoquant les problèmes de management d'équipe. Mais de toute façon, le manque de matériel ne permettra pas à tout les agents dont les missions sont télé-travaillables d'en bénéficier. Pour les bureaux, il n'y a pas de jauge d'occupation. Les barrières sanitaires (gants, lavage des mains, distanciation ...) doivent suffire. L'administration devrait nous fournir la liste des postes de télétravail par direction.

Concernant les horaires de travail il n'y aura pas de dérogations, le DGS a invoqué les horaires variables.

- **Pour les collèges, quel est l'impact des nouvelles mesures sanitaires annoncées sur ces services ? Où en est-on de l'intervention des entreprises d'intérim d'insertion, des ESAT (nombre, maintien de rémunération ...) ? Quelle politique en matière de 1/2 pension au regard des très grandes difficultés de faire à la fois la désinfection quotidienne, la demi-pension, le nettoyage et du manque de personnel (récurrent ou lié au Covid)**

Nous avons insisté sur les conditions de travail de nos collègues, et les difficultés à faire fonctionner les cantines scolaires. Les ESAT et les entreprises d'insertion continueront d'intervenir dans les collèges. Chaque établissement s'organise, lorsque les locaux ne permettent pas la mise en œuvre des protocoles celui ci n'est pas respecté. La fermeture des restaurations scolaire ou la distribution de repas froid ne sont pas exclues.

- **Pour les assistantes familiales, une prime a été accordée pour la période du confinement du mois de mars, lors de fermeture des établissements scolaires, de soins ou d'établissements médico-sociaux; elle a été versée sur la paye de mois d'octobre. Ce dispositif va t'il perdurer ?**

Pas de réponse claire, ça doit donc être non.

- **Nous demandons la suppression immédiate du jour de carence en cas de congé maladie.**

Ce point n'a pas été abordé, mais nous persistons dans cette demande de justice élémentaire.

- **Nous demandons le retour des autorisations spéciales d'absence ou du télétravail à temps complet pour les personnes qui partagent leur domicile ou qui s'occupent d'une personne vulnérable au Covid.**

La réponse est très claire, c'est non.

- **Mutualisation et volontariat**

La RH planche sur un outil pour que les agents puissent se proposer pour occuper provisoirement des postes qui nécessitent un remplacement.

- **Nous demandons à nouveau le renforcement des moyens de la médecine préventive.**

Actuellement 3.5 postes d'infirmière et 7.5 postes (administratif) devraient être renforcés par 3 recrutements d'infirmières (dont 2 contractuelles).

Contactez-nous:

05.34.33.47.83

05.34.33.47.39

Syndicat.sud@cd31.fr